

CHARGEUR UNIVERSEL : DECRYPTAGE

Ce qui change
à partir du
28 décembre 2024

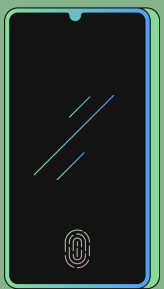
Le chargeur pourra être vendu **séparément**
de l'appareil électronique.

Les consommateurs pourront utiliser un
même chargeur **pour plusieurs appareils.**

Quels appareils concernés ?



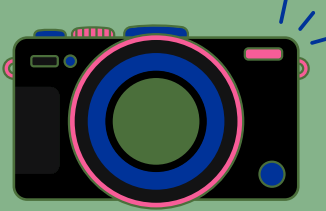
USB
Type-C



Téléphones
mobiles



Tablettes &
liseuses



Appareils photo
numériques



Consoles de jeu
portatives



Ecouteurs sans fil
& casques



Souris
& Claviers



Hauts-parleurs
portatifs



PC portables (à partir
du 28 avril 2026)

D'où vient cette règle ?



La directive 2022/2380/UE du 23 novembre 2022



Un décret et un arrêté venus transposer la directive en droit français le 28 décembre 2023.

Des évolutions pour les fabricants

Une **réduction du nombre de déchets électroniques** produits



- 1000 tonnes par an selon la Commission européenne

Un renforcement de l'engagement éco-responsable des fabricants de terminaux

Des avancées pour le consommateur

Un gain en simplicité

Un port de charge harmonisé



250 millions d'euros d'économies par an pour les consommateurs selon la Commission européenne

Pour en savoir plus sur les bonnes pratiques à adopter autour de ses produits numériques

Guide de
l'éco-utilisateur du numérique

